



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation :
30 Juin 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
30 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. GATTEFIN, Mme HUBERT à Mme FOURNIER, Mme BROSSIER à M. MEUNIER, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE et Mme FERNANDES à Mme MARGUERITAT.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

093/2023 - CONVENTION DE DEPLOIEMENT DE L'ENT PRIM OT DANS LES ECOLES DU 1ER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CHER DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF » AVEC LE GIP RECIA

8.1. Enseignement

Mme CLEMENT présente ce dossier

Les Territoires Numériques Educatifs (TNE) expérimentent de nouvelles manières d'utiliser les outils numériques au service de l'éducation. Le dispositif TNE déploie des équipements numériques, des ressources pédagogiques et des dispositifs de formation à destination des professeurs et des familles.

Les Espaces Numérique de travail mutualisé représentent l'un des axes importants des TNE. Ces Espaces Numérique permettent aux utilisateurs d'accéder, selon leur profil à des services et des contenus numériques. Ils visent à faciliter la communication, par un espace sécurisé, entre les enseignants, les élèves, les parents et les collectivités.

Pour l'académie d'Orléans-Tours, la mise en œuvre de ce dispositif a été confiée au GIP Récia.

Le GIP Récia propose notamment un Espace Numérique de Travail mutualisé la solution « PrimOT » conforme aux dispositions réglementaires et de sécurité.

La présente convention détermine les modalités de mise à disposition de l'ENT « PrimOT » et les responsabilités des deux parties :

- La convention est conclue de sa date de signature jusqu'au 31 août 2025,

- La participation financière pour une année scolaire est fixée à 45 € TTC par classe avec un montant plafonné à 230 € TTC par école. Une subvention de 50 % est allouée la première année,
- Les conditions de modification ou de résiliation,
- L'annexe fixant la liste des écoles adhérentes, le nombre de classes et la participation financière.

Considérant que la commune s'est engagée dans le déploiement des équipements numériques des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que cet espace numérique a été présenté et proposé à chaque directrice d'école,

Considérant que le libre choix a été donné aux directrices des écoles de notre commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires » du 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Approuve, après en avoir pris connaissance, les termes de la convention avec le GIP Récia permettant le déploiement de l'Espace Numérique partagé Prim OT,
- Autorise Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12/07/2023